

LES ÉTATS FINANCIERS DU CRÉDIT MUNICIPAL DE NANTES

- 1) Composition de la Gouvernance
- 2) Les principaux ratios prudentiels bancaires
- 3) Les délais de paiement
- 4) Les comptes et le bilan administratif
- 5) L'analyse budgétaire
- 6) Le compte d'exploitation et le bilan publiable
- 7) L'annexe aux comptes annuels
- 8) Le Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- 9) Le Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

COMPOSITION DE LA GOUVERNANCE

au 31 décembre 2025

CRÉDIT MUNICIPAL DE NANTES

Jean-François Pilet : Directeur général

Mélanie Savelli : 2e Dirigeant effectif

Conseil d'orientation et de surveillance (COS)

Johanna Rolland : Présidente, Maire de Nantes

Pascal Bolo : Vice-président, Adjoint au Maire de Nantes

Membres élus :

Abbassia Hakem, Adjointe au Maire de Nantes

Hervé Fournier, Adjoint au Maire de Nantes

Marie-Annick Benâtre, Adjointe au Maire de Nantes

Marie Vitoux, Adjointe au Maire de Nantes

Mahel Coppey, Conseillère municipale de Nantes

Julien Bainvel, Conseiller municipal de Nantes

Membres nommés :

André Bernard, ancien Expert-comptable

David Le Glanaër, Dirigeant société NEMO

Patrick Forgeau, Ancien directeur général du Crédit Municipal de Nantes

Catherine Boucher, Ancienne Directrice du réseau de la Banque de France en Ile de France

Gérard Le Maulf, Ancien dirigeant du Crédit Mutuel

Maurice Bourrigaud, Directeur Général, Dirigeant effectif de la BPGO

Commissaire aux comptes :

BDO, Vincent GENIBREL, Associé

Commissaires-priseurs Judiciaires :

Nantes, Maîtres Couton et Jamault

Tours, Maître Jabot

Angers, SELARL Deloys

Rennes, Maîtres Gauducheau et Jézéquel

Rouen, Maître Bisman

Les principaux ratios prudentiels bancaires

	31/12/2025	30/09/2025	30/06/2025	31/03/2025	31/12/2024
	a	b	c	d	e
	T	T-1	T-2	T-3	T
Fonds propres disponibles (montants)					
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	27 304 510	27 453 101	27 408 509	26 674 519	27 113 050
Fonds propres de catégorie 1	27 304 510	27 453 101	27 408 509	26 674 519	27 113 050
Fonds propres totaux	27 426 503	27 597 531	27 552 939	26 818 950	27 257 481
Montants d'exposition pondérés					
Montant total d'exposition au risque	38 793 773	38 117 218	38 279 459	36 162 002	32 675 089
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	70,38%	72,02%	71,60%	73,76%	82,98%
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	70,38%	72,02%	71,60%	73,76%	82,98%
Ratio de fonds propres totaux (%)	70,70%	72,40%	71,98%	74,16%	83,42%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition)					
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Exigence globale de coussin (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Exigences globales de fonds propres (%)	10,50%	10,50%	10,50%	10,50%	10,50%
Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	92,00%	92,00%	92,00%	92,00%	92,00%
Ratio de levier					
Mesure de l'exposition totale	46 996 037	46 594 860	46 487 698	43 688 603	42 102 998
Ratio de levier (%)	58,10%	58,92%	58,96%	61,06%	64,40%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0%	0%	0%	0%	0%
dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0%	0%	0%	0%	0%
Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	0%	0%	0%	0%	0%
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0%	0%	0%	0%	0%
Exigence de ratio de levier globale (%)	0%	0%	0%	0%	0%
Ratio de couverture des besoins de liquidité					
Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	457 161	496 224	477 449	469 184	498 521
Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	1 712 633	1 230 415	1 445 390	1 048 317	966 101
Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	5 378 729	2 667 043	2 514 280	2 379 236	2 133 294
Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	428 158	307 604	361 348	262 079	241 525
Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	106,77%	161,32%	132,13%	179,02%	206,41%
Ratio de financement stable net					
Financement stable disponible total	43 574 113	43 275 550	43 054 911	41 047 070	39 577 289
Financement stable requis total	33 676 167	33 342 116	34 308 567	33 271 535	31 718 873
Ratio NSFR (%)	129,39%	129,79%	125,49%	123,37%	124,78%

On notera que les ratios réglementaires (LCR et ratio de solvabilité) sont meilleurs que les minimums exigés.



Délais de paiement

Les dettes fournisseurs sont d'un montant de 103 K€ au 31/12/2025.

En tant qu'établissement public administratif, le Crédit Municipal de Nantes est soumis à la réglementation relative aux marchés publics, laquelle impose notamment un délai de paiement des fournisseurs de 30 jours (article 1 du décret 2013-269 du 29 mars 2013).

N'étant pas une société, il n'est pas soumis aux dispositions du décret n°2015-1553 du 27 novembre 2015 portant sur les modalités de publication dans le rapport de gestion des informations relatives aux délais de paiement.

Les créances clients découlent d'activités bancaires et connexes et ne sont donc pas assujetties à cette obligation d'information

Les comptes et le bilan administratif

Comptes administratifs

INVESTISSEMENT - DEPENSES			
		2024	2025
10	Subventions d'équipement	22 366,50	22 438,27
11	Dotation aux réserves pour Fonds d'actions sociale	0,00	0,00
15	Provisions passif	108 290,64	164 352,76
20	Immobilisations incorporelles	3 179,80	12 000,00
21	Immobilisations corporelles	54 281,30	215 241,52
23	Immobilisations en cours	24 570,00	28 892,60
26	Titres de participation	47 500,00	29 453,74
27	Dépôt fonds de garantie	0,00	2 991,41
29	Reprise Provisions	0,00	0,00
TOTAL		260 188,24	475 370,30
INVESTISSEMENT - RECETTES			
		2024	2025
10	Subventions d'équipement	0,00	0,00
11	Dotation aux réserves pour Fonds d'action sociale	0,00	0,00
15	Provisions passif	162 487,76	120 984,82
20	Amortissement des immobilisations incorporelles	42 321,95	48 617,00
21	Immobilisations corporelles	185 702,66	223 729,60
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Titres de participation	3 449,70	47 500,00
27	Provisions dépôts et cautionnements	3 721,93	0,00
29	Provisions dépréciation de titres	0,00	0,00
TOTAL		397 684,00	440 831,42
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		137 495,76	-34 538,88



Bilan administratif

ACTIF		
	2024	2025
20 Immobilisations incorporelles	157 393,45	184 697,89
21 Immobilisations corporelles	2 079 530,37	2 083 277,43
23 Immobilisations en cours	69 570,17	22 306,19
26 Titres de participation	251 868,54	233 822,28
27 Dépôts fonds de garantie	8 340,47	10 971,88
TOTAL CLASSE 2	2 566 703,00	2 535 075,67
41 Opérations de prêts	5 467 272,13	7 187 200,53
42 Débets	500,30	0,00
43 Droits de suite OC/Impot	0,00	19 770,16
44 Correspondant-SIT	733,92	0,00
45 Opérations sociales et diverses	9 669,40	9 669,40
46 Débiteurs et créditeurs divers	4 435,45	7 826,23
47 Autres produits et intérêts à recevoir	36 848,31	0,00
48 Charges reçues ou comptabilisées d'avance	396 416,31	367 335,40
49 Comptes d'attente et à régulariser	677 760,26	319 349,57
TOTAL CLASSE 4	6 593 636,08	7 911 151,29
51 Prêts versés	16 775 307,74	19 549 977,76
54 Chèques impayés	185,94	63,44
55 Titres de placements et bons	12 125 006,06	9 021 532,51
56 Disponibilités	4 087 948,96	7 643 059,30
57 Caisse	201 214,34	159 853,57
58 Disponibilités-régisseurs et succursales	3 000,00	3 500,00
59 Comptes de liaison	1 126 988,27	1 486 410,17
TOTAL CLASSE 5	34 319 651,31	37 864 396,75
TOTAL	43 479 990,39	48 310 623,71

PASSIF		
	2024	2025
10 Fonds de dotation	26 689 163,46	26 737 031,92
11 Réserves	2 825 486,84	2 825 486,84
12 Report à nouveau	-2 258 271,34	-2 185 797,51
15 Provisions pour pertes et charges	246 608,41	203 240,47
TOTAL CLASSE 1	27 502 987,37	27 579 961,72
27 Dépôts versés	360,00	0,00
29 Provisions dépréciation titres	0,00	0,00
TOTAL CLASSE 2	360,00	0,00
40 Créanciers	36 534,24	37 153,95
43 Etat	56 288,11	31 028,46
44 Correspondant-SIT	40 720,14	50 984,12
45 Opérations sociales et diverses	625 046,33	787 121,24
46 Débiteurs et créditeurs divers	106 080,05	225 786,17
47 Autres charges et intérêts à payer	217 100,80	157 130,84
48 Charges payées ou comptabilisées d'avance	4 451,55	57 729,78
49 Comptes d'attente et à régulariser	146 767,57	59 902,22
TOTAL CLASSE 4	1 232 988,79	1 406 836,78
50 Financement des opérations de prêts	13 074 285,47	17 288 830,30
54 Chèques impayés	0,00	0,00
55 Versements restant sur placements	385 000,00	385 000,00
58 Liaison siège/Agences	0,00	0,00
59 Comptes de liaison	1 141 588,20	1 489 902,11
TOTAL CLASSE 5	14 600 873,67	19 163 732,41
RESULTAT DE L'EXERCICE	142 780,56	160 092,80
TOTAL	43 479 990,39	48 310 623,71



L'analyse budgétaire

Comparaison des comptes de résultat 2024, 2025 avec le budget prévisionnel (BP)

montants en KEUR	Crédit municipal de Nantes	
	Budget Primitif	Réalisé
Produits	3 703	4 362
Charges	3 688	4 202
Résultat Brut d'Exploitation	47	219
Résultat Net	15	160
Ecart / Résultat net		145

Le compte d'exploitation et le bilan publiable

Le compte d'exploitation

	note annexe	2024	2025
Intérêts et produits assimilés	4.1	2 727 940,29	3 038 129,15
Intérêts et charges assimilés	4.1	-269 127,12	-412 140,94
Commissions produits		97 807,62	400 226,27
Commissions charges		0,00	0,00
Gains/pertes sur opérations de portefeuille	4.2	55 128,35	88 209,30
Autres produits d'exploitation bancaire	4.3	228 776,35	140 351,25
Autres charges d'exploitation bancaire		-6 116,56	-5 506,62
PRODUIT NET BANCAIRE		2 834 408,93	3 249 268,41
Charges générales d'exploitation	4.4	-2 366 187,44	-2 779 968,33
Dotations aux amortissements et prov / immobilisations		-225 112,79	-249 908,33
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		243 108,70	219 391,75
Coût du risque	4.5	-188 631,20	-59 298,95
RESULTAT D'EXPLOITATION		54 477,50	160 092,80
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	4.6	0,00	0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		54 477,50	160 092,80
Résultat exceptionnel	4.7	88 303,06	0,00
Impôt sur les bénéfices		0,00	0,00
RESULTAT NET		142 780,56	160 092,80



Le bilan publiable

ACTIF			
	note annexe	2024	2025
Caisse, Banques centrales, CCP		514 571,11	514 737,34
Créances sur les établissements de crédit	2.9	3 884 471,66	7 291 675,53
Créances sur la clientèle	2.8 & 2.9	22 290 343,98	26 738 011,11
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.9	12 125 006,06	9 021 532,51
Immobilisations incorporelles	2.1	216 065,19	184 697,89
Immobilisations corporelles	2.1	2 090 428,80	2 105 583,62
Immobilisations financières		251 868,54	233 822,28
Autres actifs	2.6	14 462,29	46 121,08
Comptes de régularisation	2.5	971 272,72	671 226,68
TOTAL DE L'ACTIF		42 358 490,35	46 807 408,04
PASSIF			
	note annexe	2024	2025
Opérations avec la clientèle	2.9	645 607,05	18 084 025,94
Dettes représentées par un titre	2.9	13 074 285,47	0,00
Autres passifs	2.6	239 509,98	348 981,15
Comptes de régularisation	2.5	368 319,92	249 346,43
Versements restant sur titres		385 000,00	385 000,00
Provisions pour risques et charges	2.3	172 221,76	128 853,82
Fonds bancaires pour risques généraux		74 386,65	74 386,65
Capitaux propres hors FRBG	2.2	27 399 159,52	27 536 814,05
Capital souscrit		26 544 732,88	26 615 039,61
Réserves	2.4	2 825 486,84	2 825 486,84
Subventions d'investissement		144 430,58	121 992,31
Report à nouveau		-2 258 271,34	-2 185 797,51
Résultat de l'exercice	2.7	142 780,56	160 092,80
TOTAL DU PASSIF		42 358 490,35	46 807 408,04
HORS BILAN			
Engagements de financement reçus			
Engagements reçus des établissements de crédit	3	500 000,00	500 000,00
Engagements reçus de la clientèle	3		
Engagements de garantie reçus			
Engagements reçus des établissements de crédit	3	2 142 997	2 530 871
Engagements reçus de la clientèle	3	16 761 325	25 899 415

L'annexe aux Comptes annuels 2025

FAITS SIGNIFICATIFS

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

- NOTE 1.1 Activités et contexte réglementaire
- NOTE 1.2 Réglementation comptable
- NOTE 1.3 Crédit à la clientèle et provisions – Risque de crédit
- NOTE 1.4 Portefeuille titres
- NOTE 1.5 Immobilisations et amortissements
- NOTE 1.6 Capitaux propres
- NOTE 1.7 Produits et charges
- NOTE 1.8 Engagements envers le personnel
- NOTE 1.9 Impôts
- NOTE 1.10 Fonds pour risques bancaires généraux

NOTE 2 : LE BILAN

- NOTE 2.1 Immobilisations
- NOTE 2.2 Capitaux propres
- NOTE 2.3 Provisions
- NOTE 2.4 Fonds d'action sociale
- NOTE 2.5 Comptes de régularisation actifs - passifs
- NOTE 2.6 Autres actifs et passifs
- NOTE 2.7 Proposition d'affectation des Résultats
- NOTE 2.8 Créances sur la clientèle
- NOTE 2.9 Répartition des créances et des dettes

NOTE 3 - LE HORS BILAN

NOTE 4 - LE COMPTE DE RESULTAT

- NOTE 4.1 Produits et charges d'intérêts
- NOTE 4.2 Gains/pertes sur opérations de portefeuille
- NOTE 4.3 Autres produits d'exploitation bancaire
- NOTE 4.4 Charges générales d'exploitation
- NOTE 4.5 Coût du risque
- NOTE 4.6 Gains ou pertes sur actifs immobilisés
- NOTE 4.7 Résultat exceptionnel

NOTE 5 - LES POSTES BUDGETAIRES



FAITS SIGNIFICATIFS

Sur l'exercice 2025, il convient de mentionner les faits significatifs suivants :

- Le développement du prêt viager hypothécaire (PVH), générant environ 300 KEUR de produits sur l'exercice,
- Une progression de 17% de l'encours de prêts sur gage, atteignant 19 000 KEUR au 31/12/2025,
- Pour les autres prêts : 683 microcrédits octroyés (nombre record), et le lancement des prêts Marianne pour les Municipales 2026 (947 KEUR de capital octroyé au 31/12/2025, pour un total final estimé à 2 000 KEUR)
- Un volume d'épargne collectée en augmentation de 33% sur un an,
- Un résultat net positif de 160 KEUR.

Pour les faits postérieurs au 31 décembre 2025, on peut noter :

- Des informations sur l'évolution de l'association Mobilités 89 : l'état des créances et les opérations de liquidation de l'actif en cours ont poussé à maintenir la provision à 50% de notre créance.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

NOTE 1.1 - ACTIVITÉS ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

a/ Le Crédit Municipal de Nantes est un établissement de crédit dont l'activité principale était centrée sur les financements, la collecte des dépôts et les services bancaires aux particuliers jusqu'au 31/12/2001. Depuis le 01/01/2002, le Crédit Municipal de Nantes a pour activités : le prêt sur gages, les prêts sociaux et tous prêts personnels attribués dans le cadre de sa mission d'action sociale ainsi que la gestion extinctive de son encours de prêts personnels.

b/ La loi n° 92.518 du 15 juin 1992 ayant décidé la dissolution de l'Union Centrale des Caisses de Crédit Municipal, le Crédit Municipal de Nantes a adhéré à la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal transformée en organisme professionnel au sens de la loi bancaire.

La Caisse de Crédit Municipal de Nantes présente des comptes annuels pour les exercices 2024 et 2025, conformément à la réglementation en vigueur. Ces comptes annuels sont soumis à la certification d'un Commissaire aux comptes.

c/ La présente annexe :

- Précise les règles et méthodes comptables retenues pour la présentation de ces comptes annuels,
- Complète l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

Par ailleurs, le Crédit Municipal de Nantes, établissement public de crédit et d'aide sociale, présente des comptes conformément aux règles de la comptabilité publique, (« Compte administratif »). Ceux-ci font l'objet d'une certification par l'Agent-Comptable de l'établissement.

NOTE 1.2 – RÉGLEMENTATION COMPTABLE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Crédit Municipal applique le Règlement ANC 2014-07 du Comité de la Réglementation Comptable du 26 novembre 2014 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit. Il prévoit que ces commissions soient étalées sur la durée de

vie effective du crédit. Le Crédit Municipal a choisi d'appliquer un étalement linéaire (méthode alternative à l'étalement actuariel).

Depuis 2020, le Crédit Municipal a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition des titres en charges (en gains et pertes sur l'activité de portefeuille). Cette option de comptabilisation s'applique de manière globale pour ces quatre catégories comptables de titres : les titres de placement, les titres d'investissement, les titres de l'activité de portefeuille et les autres titres détenus à long terme.

Le règlement ANC n°2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la société présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Les changements de méthodes comptables consécutifs à la première application du règlement ANC n° 2023-03 en coordination avec l'ANC n° 2022-06 n'ont pas d'impact sur le résultat net ni sur les capitaux propres au 31 décembre 2025.

Les impacts constatés correspondent à des reclassements de présentation, les éléments antérieurement comptabilisés en résultat exceptionnel ayant été reclassés par nature au sein du compte de résultat. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, le reclassement du résultat exceptionnel de 87 919,84 euros se traduit par une augmentation de 75 803,90 euros du produit net bancaire et une augmentation de 86 904,85 euros du résultat brut d'exploitation.

NOTE 1.3 - CRÉDIT A LA CLIENTÈLE ET PROVISIONS – RISQUE DE CRÉDIT

a/ Les encours

Les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan à leur valeur nominale. Sont classés en créances douteuses, parmi les comptes débiteurs de la clientèle, tous les encours (intérêts échus et capital restant dû) présentant un risque de crédit avéré dès lors qu'il existe plus de trois mensualités impayées. Cela comprend les dossiers pour lesquels une procédure de surendettement est en cours.

Les règles de déclassement sont conformes aux règles établies par la BCE sur le traitement des expositions non performantes (NPL).

Les encours sont restructurés dans le cadre du surendettement à des conditions hors marché. Ils sont identifiés au sein de l'encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Tout abandon de principal ou d'intérêt, couru ou échu, est constaté en perte au moment de la restructuration. Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration au taux d'intérêt effectif d'origine fait l'objet d'une décote. Du fait du provisionnement à 100 % de ces encours, le montant de la décote n'est pas isolé dans le montant de la provision globale.

Les encours douteux compromis ou encours contentieux, constituent une sous-catégorie des encours douteux. L'identification intervient à la déchéance du terme après une durée de classement dans l'encours douteux comprise entre 4 et 12 mois. La créance devient immédiatement et totalement exigible. Les intérêts comptabilisés sur l'encours compromis sont provisionnés à 100% conformément à la réglementation bancaire.

Depuis l'exercice 2013, le Crédit Municipal de Nantes provisionne à 100% les intérêts enregistrés sur l'encours douteux des prêts sur gage et non encaissés. Le passage à perte intervient à la suite d'une décision de justice ou par la constatation de l'impossibilité à recouvrer la créance.

L'encours se répartit de la façon suivante (crédits à la clientèle hors prêts sur gage) :

En millions d'euros	31/12/2024	31/12/2025
Encours sain	5,46	6,57
dont en surendettement	0,02	0,02
Encours douteux	0,24	0,62
dont douteux en surendettement	0,00	0,00
dont douteux compromis	0,00	0,00

b/ Les provisions

Les créances correspondant à des prêts sains mais bénéficiant d'un plan de surendettement, font l'objet d'une provision en déduction d'actif. Cette provision est reprise en fonction des encaissements constatés sur ces créances. Au 31 décembre 2025, cette provision s'élève à 16 KEUR.

Les provisions comptabilisées au 31 décembre 2025 prennent en compte les orientations définies par la BCE sur les expositions non performantes (NPL).

Les provisions sur créances sont comptabilisées :

- En minoration d'actif, lorsqu'elles couvrent des risques d'actifs individualisés,
- Au passif parmi les provisions pour risques et charges lorsqu'elles couvrent le risque global de perte estimée sur les microcrédits personnels.

En milliers d'euros	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs	177	247	177	247
<i>Dont encours douteux</i>	177	247	177	247
<i>Dont encours compromis</i>	0	0	0	0
Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif :				
Prêts en surendettement	18	0	18	0
Prêts sur gage	60	0	60	0
Microcrédits personnels	78	121	78	121
Autres provisions (risque opérationnel...)	10	0	2	8

Lors de l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Caisse du Crédit municipal de Nantes a identifié une erreur de classement des provisions relatives aux prêts sur gage et aux prêts en surendettement ; celles-ci étaient classées en provisions de passif au lieu de provision en déduction des éléments d'actifs. Au 31 décembre 2025, cela correspond à un reclassement de 47 KEUR (prêts sur gage) et 16 KEUR (prêts en surendettement).

c/ Les passages à perte

Le montant des non-valeurs enregistré au cours de l'exercice 2025 est de 31 KEUR. Dans le même temps, les récupérations de l'exercice sur les créances passées à perte sont de 20 KEUR.



Les passages à perte concernant les microcrédits personnels s'élèvent sur l'exercice 2025 à 63,1 KEUR, dont 15,0 KEUR à la charge du Crédit Municipal de Nantes :

Conventions	Nombre de prêts	Total Fonds de Garantie	Dont Crédit Municipal
Caisse solidaire (Franche Comté)	6	4,8	0,0
CCAS de Nantes	5	1,5	0,8
UDAF 16	4	8,2	0
CCAS d'Angers	4	6,8	3,4
Cresus Vendée	3	3,0	1,5
Autres	21	38,8	10,4
TOTAL	43	63,1	15,0

NOTE 1.4 - PORTEFEUILLES TITRES

Les montants sont en valeur brute. Les provisions figurent en note 4.6.

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2025
Titres de participation :		
SCI : parts	171	197
Avances en compte courant	67	19
Titres de transaction	0	0
Titres de placements :		
▪ <i>FPCI Cap Grand Ouest 2&3</i>	907	777
▪ <i>Parts sociales</i>	224	224
▪ <i>Parts SCPI</i>	1 586	1 586
▪ <i>Obligations</i>	510	623
▪ <i>Fonds patrimonial + FCP</i>	3 000	0
Titres d'investissements :	6 000	6 000

Les moins-values latentes sur les titres de participation et de placements font l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant total de 189 KEUR au 31/12/2025.

Les titres d'investissement classés dans cette catégorie sont détenus jusqu'à leur échéance contractuelle ; les moins-values latentes (305 KEUR au 31/12/2025) ne font donc pas l'objet d'une constitution de provision pour dépréciation.



NOTE 1.5 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

a/ Les frais d'émission d'emprunts, immobilisés à l'actif du bilan sont amortis linéairement sur une durée maximale de 5 ans.

b/ Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient.

c/ Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiqués ci-après :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	5 à 30 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	5 à 20 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Logiciels informatiques	Linéaire	3 à 5 ans

NOTE 1.6 - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres du Crédit Municipal de Nantes comprennent :

- Le capital : compte tenu du statut d'établissement public, le capital n'est pas divisé en actions, mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits (réalisation des gages) (24 429 KEUR, compte tenu du report à nouveau)
- Les réserves non affectées à la constitution du fonds d'action sociale (2 825 KEUR),
- Les fonds pour risques bancaires généraux (74 KEUR)

NOTE 1.7 - PRODUITS ET CHARGES

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de séparation des exercices comptables. En conséquence :

- Les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat *pro rata temporis* et sont comptabilisés en produits et intégralement provisionnés.
- Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, etc.) font l'objet, le cas échéant, de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance, etc.).

NOTE 1.8 - ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL

Les agents du Crédit Municipal sont des fonctionnaires relevant de la fonction publique territoriale ; la Caisse n'a pas de charge, ni engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenteraient un caractère significatif. Il en est de même pour le personnel contractuel



NOTE 1.9 – IMPÔTS

Conformément à l'Article 29 de la Loi de finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés.

NOTE 1.10 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)

La Caisse constitue un FRBG, conformément à la réglementation bancaire (CRB 90.02). Ce FRBG est composé de provisions pour risques bancaires à caractère général. Il n'y a pas eu de mouvement sur ce FRBG au cours de l'exercice 2025.

NOTE 2 : LE BILAN

NOTE 2.1 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2025
Terrains	0	0
Immeubles	3 500	3 208
Autres immobilisations corporelles	2 311	2 351
Immobilisations incorporelles	2 101	345
Immobilisations en cours	70	22
Frais d'établissements et d'études	0	0
Montant brut	7 982	5 927
Amortissements	5 675	3 637
Montant net dont incidence de réévaluation	2 306	2 290

Mouvements des immobilisations :

En milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2024	Acquisitions en 2025	Cessions en 2025	Autres	Valeur brute 31/12/2025
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	3 500	0	0	-292	3 208
Logiciels	2 101	106	0	-1 862	344
Marques	0	0	0	0	0
Mobilier et matériel de bureau	242	2	0	-36	209
Matériel informatique	196	57	0	-119	134
Matériel hors informatique	27	180	0	-49	157
Matériel de transport	84	0	0	-20	64
Aménagements et installations	1 762	26	0	0	1 788
Montant brut	7 911	371	0	-2 379	5 904

Mouvements des amortissements :

En milliers d'euros	Amortissement 31/12/2024	Dotations en 2025	Reprises en 2025	Amortissement 31/12/2025
Constructions	1 923	94	-294	1 723
Logiciels	1 943	49	-1 832	160
Marques	0	0	0	0
Mobilier et matériel de bureau	227	1	-36	192
Matériel informatique	187	12	-114	85
Matériel hors informatique	25	29	-16	38
Matériel de transport	48	10	-20	38
Aménagements et installations	1 322	79	0	1 401
Total	5 675	272	-2 311	3 637

Valeur nette comptable

au 31/12/2025	2 290
au 31/12/2024	2 306

NOTE 2.2 - CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Capital (y compris bonis prescrits)	26 478	26 545	26 615
Subventions d'équipement	167	144	122
F.R.B.G.	74	74	74
Réserves	2 825	2 825	2 825
Report à nouveau	- 2 227	- 2 258	-2 186
Résultat	35	143	160
Total	27 353	27 474	27 611

Tableau de variation 2025 / 2024 (hors FRBG) :

En milliers d'euros	31/12/2024	Affectation	Résultat	Autres	31/12/2025
Capital	24 026				24 026
Bonis prescrits	2 519	70			2 589
Réserves – fonds de garantie	2 825				2 825
Report à nouveau	-2 258	72			-2 186
Résultat	143	-143	160		160
Subventions d'équipement	144			-22	122
Total	27 399	0	160	-22	27 537



NOTE 2.3 – PROVISIONS

En milliers d'euros	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Dépréciation titres de placements	102	189	102	189
Provisions pour créances douteuses (en déduction de l'actif) (1)	177	247	177	247
Provisions pour risques et charges :				
Encours surendettement sain	18	0	18	0
Encours prêts sur gage	66	0	66	0
Risque opérationnel	10	0	2	8
Microcrédits personnels	78	121	78	121
Fonds pour risques bancaires généraux	74	0	0	74
Total	525	557	443	639

(1) Voir note « 1.3 - Crédit à la clientèle et provisions – risque de crédit ».

La provision de 189 KEUR sur titres de placements concerne deux SCPI pour respectivement 122,4 KEUR et 66,2 KEUR.

NOTE 2.4 - FONDS D'ACTION SOCIALE

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 4 octobre 1995 a décidé la création d'un fonds d'action sociale. Ce fonds s'élevait au 31 décembre 2025 à 2 825 486,84 euros.

NOTE 2.5 - COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF & PASSIF

a. Actif

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2025
Intérêts ou produits à recevoir	370	333
Charges payées d'avance	37	35
Divers	564	304
Total des produits à recevoir + comptes de régularisation Actif	971	671

b. Passif

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2025
Charges à payer	170	157
Ventes sur gages	37	5
Divers	162	87
Total des charges payées d'avance + comptes de régularisation Passif	368	249



NOTE 2.6 - AUTRES ACTIFS & PASSIFS

a. Actif

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2025
Dépôts et cautionnements	8	11
Divers	6	35
Total	14	46

b. Passif

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2025
Dettes	19	103
Impôts / charges sociales	102	94
Cotisations perçues / Fonds de Garantie/caution	46	88
Divers	74	63
Total	240	349

NOTE 2.7 - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Il est proposé d'affecter le résultat bénéficiaire d'un montant de **160 092,80 euros** de la façon suivante :

- Bonis prescrits : 101 223,69 euros
- Report à nouveau : 58 869,11 euros

NOTE 2.8 - CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Situation des crédits à la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2025
PRETS SUR GAGES :		
- Encours sain	16 436	19 550
- Créances douteuses	349	244
- Provisions créances douteuses	0	-47
Total net :	16 785	19 747
PRETS PERSONNELS :		
- Encours sain	5 447	6 570
- CB Différés	0	0
- Créances douteuses	235	621
- Provisions créances douteuses	-177	-201
Total net :	5 505	6 990
Total crédits à la clientèle	22 290	26 738

Lors de l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Caisse du Crédit municipal de Nantes a identifié une erreur de classement des provisions relatives aux prêts sur gage et aux prêts en surendettement ; celles-ci étaient classées en provisions de passif au lieu de provision en déduction des éléments d'actifs. Au 31 décembre 2025, cela correspond à un reclassement de 47 KEUR (prêts sur gage) et 16 KEUR (prêts en surendettement).

Taux de provision

En milliers d'euros	2024	2025
Encours surendetté sain	100%	100%
Encours douteux des prêts sur gage	17%	19%
Encours douteux des prêts hors gage	43%	33%

Mouvements de la provision pour créances douteuses

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2025
PRETS SUR GAGES :		
Solde au 1 ^{er} janvier	41	66
- Dotation	66	47
- Reprise	-41	-66
Solde au 31 décembre	66	47
PRETS PERSONNELS :		
Solde au 1 ^{er} janvier	88	195
- Dotation	177	201
- Reprise	-88	-195
Solde au 31 décembre	177	201
Total Provision	237	247



NOTE 2.9 - RÉPARTITION DES CRÉANCES ET DES DETTES

Répartition des créances et titres à revenu fixe selon la durée résiduelle

En milliers d'euros	$d \leq 3$ mois	$3 \text{ m} < d \leq 1 \text{ an}$	$1 \text{ an} < d \leq 5 \text{ ans}$	$d > 5 \text{ ans}$	Créances rattachées
Créances sur les établissements de crédit :					
<i>Comptes ordinaires</i>	3 789				
<i>Dépôts à terme</i>		500	3 000		130
Coussins de liquidité	297				
FPCI Cap Grand Ouest			147	630	
Obligations	10	2 250	4 363		
Parts sociales	224				
SCPI				1 586	
Créances sur la clientèle	9 523	10 463	5 435	628	752
Total	13 843	13 213	12 945	2 844	882

Les comptes ordinaires sont notamment constitués de comptes ouverts auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire pour 2 796 KEUR et à la Société Générale pour 876 KEUR.

Les dépôts à terme, d'un montant total de 3 500 KEUR en capital, se décomposent comme suit :

	Capital (KEUR)	Taux (2025)	Echéance
Crédit Agricole	1 000	2,40%	Septembre 2027
Caisse d'Épargne BPL	500	2,18%	Avril 2026
CM Bordeaux	1 000	3,20%	Mars 2027
BPGO	1 000	3,15%	Juillet 2030
Total	3 500	2,79%	

Répartition des dettes selon la durée résiduelle :

En milliers d'euros	$d \leq 3$ mois	$3 \text{ m} < d \leq 1 \text{ an}$	$1 \text{ an} < d \leq 5 \text{ ans}$	$d > 5 \text{ ans}$	Dettes rattachées
Opérations avec la clientèle	795				
<i>Livrets</i>	8 327				
<i>Comptes à terme</i>	437	4 942	3 338		245
Total	9 559	4 942	3 338	0	245

Lors de l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Caisse du Crédit Municipal de Nantes a identifié une erreur de présentation relative au classement des dépôts de la clientèle. Ces montants avaient historiquement été présentés au sein de la rubrique « Dettes représentées par un titre » au passif du bilan. Or, ces montants correspondent en réalité à des dépôts de la clientèle ne donnant pas lieu à l'émission d'un instrument financier et doivent être présentés au sein de la rubrique « Opérations avec la clientèle », conformément au référentiel applicable aux



établissements de crédit (règlement ANC n°2014-07). Cette correction constitue une correction d'erreur de présentation au sens du règlement ANC 2018-01 relatif aux corrections d'erreurs comptables. Elle se traduit par un reclassement au passif du bilan, sans incidence sur le résultat net ni sur les capitaux propres de l'établissement. Les données comparatives relatives à l'exercice 2024 ont été retraitées afin de refléter ce reclassement comme si l'erreur n'avait jamais eu lieu.

L'impact de cette correction sur les rubriques du bilan est présenté ci-dessous :

En KEUR	31/12/2024 publié	Reclassement	31/12/2024 retraité
Opérations avec la clientèle	645 607,05	13 074 285,47	13 719 892,52
Dettes représentées par un titre	13 074 285,47	-13 074 285,47	0,00

NOTE 3 : LE HORS BILAN

Au hors bilan, figurent :

- En engagements de financement reçus : des établissements de crédit, une ligne de trésorerie souscrite en janvier 2024 (500 KEUR),
- En engagements de garanties reçus : des établissements de crédit, les Fonds de Garantie constitués dans leurs comptes par les réseaux accompagnants (CCAS, associations...pour 116 KEUR), le Crédit Municipal de Bordeaux (1 915 KEUR) et par la BPI dans le cadre du fonds de cohésion sociale (500 KEUR) dans les conventions de micro-crédits personnels garantis ; de la clientèle, l'estimation des objets déposés en gages.

NOTE 4 : LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat de 2025 n'a pas donné lieu à des reclassements par rapport au compte de résultat 2024, autre que celui en lien avec l'ANC n°2023-03 en coordination avec l'ANC 2022-06.

NOTE 4.1 – PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

En milliers d'euros	2024	2025
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	224	240
Produits sur opérations avec la clientèle	2 496	2 804
<i>Dont prêts sur gage</i>	2 233	2 511
<i>Dont autres prêts</i>	262	287
Total	2 719	3 038
Charges sur opérations avec la clientèle (intérêts versés sur placements solidaires)	-269	-428
Total	-269	-428

NOTE 4.2 – GAINS/PERTES SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE

En milliers d'euros	2024	2025
Contrat de capitalisation Natixis	0	0
FPCI Cap Grand Ouest	0	0
Parts sociales (Crédit Coopératif & BPGO)	0	0
Plus-value cession FCP	0	52
Moins-value cession FCP	0	0
Produits SCPI	75	66
Frais souscription SCPI	0	0
Dotation sur provisions / moins-values latentes	-20	-189
Reprise sur provisions / moins-values latentes	0	102
Total	55	32

NOTE 4.3 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

En milliers d'euros	2024	2025
Charges refacturées	152	13
Divers	6	26
Bonis prescrits (prêts sur gage)	70	101
Total	229	140

NOTE 4.4 – CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	2024	2025
Frais de personnel	-1 470	-1 647
Frais généraux	-896	-1 135
Provision pour risques et charges	0	8
Total	-2 366	-2 774

Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à la somme de 23 KEUR.



NOTE 4.5 – COÛT DU RISQUE

Légende :

En moins (-) : dotations

En plus (+) : reprises

En milliers d'euros	2024	2025
Passages à perte hors micro-crédits (capital)	0	0
Passages à perte hors micro-crédits (intérêts)	0	0
Passages à perte micro-crédits (voir note 1.2 c)	-34	-15
Passages à perte prêts sur gage	-12	-15
Passages à perte prêts associations	0	0
Provision sur capital douteux et compromis hors micro-crédits :		
Dotation	-172	-172
Reprise	84	172
Provision sur capital douteux microcrédits :		
Dotation	-23	-28
Reprise	6	23
Provision pour risques et charges microcrédits :		
Dotation	-78	-121
Reprise	66	78
Provision sur intérêts douteux et compromis hors prêts sur gage :		
Dotation	0	0
Reprise	0	0
Provision sur douteux et compromis prêts sur gage :		
Dotation	-60	-47
Reprise	41	60
Autres provisions pour risques & charges :		
Dotation	-6	0
Reprise	0	6
Total	-189	-59

NOTE 4.6 – GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

En milliers d'euros	2024	2025
Plus-value sur immobilisations (cession)	0	0
Provision pour dépréciation immobilisation financière	0	0
Moins-value sur immobilisation financière		
Total	0	0

NOTE 4.7 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	2024	2025 *
Produits sur exercice antérieur	37	0
Reprise subvention d'équipement	22	0
Divers produits exceptionnels	46	0
Charges sur exercice antérieur	-17	0
Diverses charges exceptionnelles	0	0
Total	88	0

*Voir note 1.2.

NOTE 5 : LES POSTES BUDGÉTAIRES

Postes ouverts au 31 décembre de chaque année :

Postes budgétaires	31/12/2024	31/12/2025
Fonctionnaires	11	11
Contractuels	12	17
Agents non permanents	0	0
Total	23	28

1. Le Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



2. Le Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

